

M<sup>r</sup> Veuve Guérin & C<sup>ie</sup>  
Lyon

Paris, ce 8 Mars 1810

monieur

Nous avons l'avantage de vous prévenir que nous venons de former une Maison de Banque et de Commission sous la raison *G.-Rivierre, Roustan, Pradelle et compagnie*, dont le citoyen *Jubié* est commendaire. Notre Maison succède à celle de *Garçon Rivierre et compagnie*; elle est composée des citoyens *Reinaud et Poudrel, de Lyon*; *Garçon Rivierre et compagnie, de Paris*; et de *Roustan et Pradelle*.

Réunion de moyens et de capitaux, sont un sûr garant de la confiance qu'il vous plaira nous accorder: croyez que vos intérêts seront soignés, vos commissions remplies avec toute l'exactitude et le zèle dont nous sommes capables.

Vous avez ci-bas nos signatures auxquelles seules vous ajouterez foi.

Nous vous saluons cordialement.

Signature de n/s. GARÇON RIVIERRE.

*G. Rivierre Roustan Pradelle & C<sup>ie</sup>*

Signature de n/s. ROUSTAN.

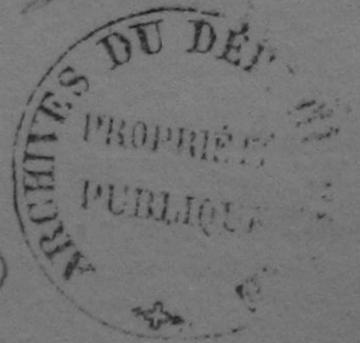
*G. Rivierre Roustan Pradelle & C<sup>ie</sup>*

Signature de n/s. PRADELLE.

*G. Rivierre Roustan Pradelle & C<sup>ie</sup>*

Signature de n/s. Joseph POUUREL.

*G. Rivierre Roustan Pradelle & C<sup>ie</sup>*



M<sup>rs</sup> J<sup>e</sup> Guerin s<sup>pt</sup>  
Lyon

Paris Le 8 Mars 1810

mesme

Nous nous referons au contenu de notre circulaire  
ci jointe; nous desirons que les circonstances puissent  
vous mettre à même et vous être utiles, nous vous  
prions d'être bien convaincu d'avance de notre  
telle de nos soins pour les ordres que vous  
plais à nous confier.

Je vous salue de respect  
G. Niviere, Rouleau, Radelle & Comp<sup>te</sup>

Lyon le 7<sup>me</sup> s<sup>pt</sup>  
mes 11<sup>me</sup> s<sup>pt</sup>

Munt  
ser P. ampai roait

ser 48 3/4 - 93 L

ser 100 1/4 - 104 L

ser 27 1/2

ser 5 1/2

ser 81

ser 26

ser 11 1/2